

en bas (19) ; deux chapelles neuves furent construites (20) ; un œil de bœuf, percé au-dessus du grand portail et vitré en couleur (21), une ancienne tribune « qui ne servait que d'occasion à profaner le temps sacré des offices » démolie ; deux fenêtres ménagées pour éclairer l'entrée ; le porche enfin ou galonnière étayé et recouvert. Les plus farouches étaient désarmés par ces dons et par ces améliorations qui flattaient leur amour-propre et réjouissaient leurs regards. Le paysan forézien se montre fier de son église ; il la traite un peu comme sa maison et il la regarde certainement comme une

(19) — 5 juillet 1778, payé à Thomas Jacques soixante livres à compte des réparations de l'autel de Saint-Denis. — 6 octobre 1778, à Thomas Jacques cent vingt trois livres pour les réparations de l'autel Saint-Denis. — 5 décembre, payé pour les rideaux de l'autel Saint-Denis, vingt-cinq livres dix sols ; plus payé quatre livres pour raccommoder la tringle de l'autel Saint-Denis et celle du tableau au-dessus du maître-autel.

(20) «..... Un particulier et habitant dudit Essertines, porté par un zèle de piété et pour l'avantage de la paroisse, s'offre à faire les deux chapelles à ses frais et dépens et requiert que ne pouvant construire les deux dites chapelles que sur le terrain du cimetière qui est joignant les murs de l'église, supplie humblement Votre Grandeur de vouloir lui permettre de placer les murs sur ledit terrain et que s'il se trouve des ossements, de les faire enlever et les placer dans une fosse du cimetière avec la décence convenable.

Soit fait ainsi qu'il est requis, à Lyon ; le 15 avril 1772.

GRESOLLES, vicaire général.

(21) Sur la porte d'entrée un œil de bœuf et cet objet se porte à la somme de quarante livres.

— 26 juillet 1772, payé 12 livres pour l'œil de bœuf, outre les 18 que des habitants ont fournies.

— 17 avril 1774, au vitrier pour le grillage et vitrage de l'œil de bœuf, suivant sa quittance, cent livres.